

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 2 décembre 2021  
Rapporteur :  
Monsieur Jean-Luc LECLERCQ**

**N° 13**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 08/12/2021  
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/12/2021  
(accusé de réception du 07/12/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Financement de l'étude sur la commune de Locronan dans le cadre du dispositif  
régional 'site d'exception naturel et culturel'**

**Les communes de Locronan et Rochefort-en-Terre sont sélectionnées pour l'année 2021 par la région Bretagne dans le cadre du dispositif « site d'exception naturel et culturel ». Une étude de 40 000€ pilotée par la Région vient d'être lancée sur le positionnement des deux communes et la mise en place d'actions d'amélioration de l'accueil des visiteurs. Une subvention de 5 000 € de Quimper Bretagne Occidentale est sollicitée. À l'issue de cette étude un budget de 200 K€ sur 3 ans en investissement et 50 K€ en fonctionnement sera attribué à Locronan par le Conseil régional de Bretagne pour mettre en place des actions.**

\*\*\*

La direction Tourisme et Patrimoine de la Région Bretagne et les « Petites Cités de caractère » en Bretagne ont sélectionné pour 2021 dans le cadre du dispositif "Site d'exception naturel et culturel" deux communes : Locronan et Rochefort-en-Terre. La démarche sera conduite sur un binôme considérant que les 2 communes ont des problématiques similaires : gestion des flux de visiteurs ; travail qualitatif sur la découverte du patrimoine matériel et immatériel hors centre historique ; circuits d'interprétation ; qualité des zones d'accueil (VL, cars, camping-cars, vélo) et des entrées des sites.

Le dispositif porte sur le " positionnement" des 2 communes et des actions qualitatives liées à l'accueil des visiteurs.

La commune de Locronan est parfaitement légitime pour intégrer ce dispositif. En effet, classée au titre des Monuments Historiques depuis 1924, Locronan est un des sites les plus prestigieux de Bretagne, labellisé Petite Cité de Caractère et Plus Beau Village de France, en raison de sa qualité architecturale. La commune dispose d'une richesse unique du patrimoine matériel et immatériel (pas moins d'une vingtaine de bâtiments ou monuments classés du Xe au XVIIIe siècle avec une majorité du XV-XVIe). Située sur une montagne, dans un cadre naturel exceptionnel à 5km de la mer, Locronan offre des perspectives ouvertes

remarquables sur la baie de Douarnenez, le Menez-Hom et la plaine du Porzay. Le site est aussi le point de départ de nombreux circuits pédestres et VTT grâce à un réseau préservé de "chemins creux" typique du bocage breton entourant le village.

Véritable terre d'inspiration pour les artistes, peintres, écrivains, sculpteurs ou cinéastes, de nombreux artisans d'art s'y sont installés.

Locronan connaît une recrudescence de fréquentation depuis quelques années tant en période estivale que sur la période des fêtes de fin d'année en raison de l'attrait des illuminations de Noël.

Les parkings actuels (1 200 places) sont répartis en extérieur du centre du village mais méritent un traitement en terme d'éclairage, de signalétique et de cheminements y compris pour l'accueil des camping-cars.

Locronan est une "cité" d'excursion incontournable en Bretagne, bien qu'elle ne dispose pas d'une offre suffisante d'hébergement.

Dans le réseau des petites cités de caractères, Locronan est la plus fréquentée de Bretagne accueillant entre 500 000 et 600 000 visiteurs par an (mesure effectuée sur la base de la billetterie des parkings payant, en saison estivale).

Locronan souhaite améliorer la qualité de l'accueil du flux de visiteurs en attirant une clientèle en phase avec les valeurs patrimoniales du site.

Elle souhaite au contraire préserver le commerce local, favoriser l'implantation d'artisans d'arts et en développer la qualité.

L'action « site d'exception » se décline en 3 étapes :

- 1ère étape : enclencher la démarche « Sites d'exception naturels et culturels » par une étude mutualisée ;
- 2ème étape : à l'issue de la mission d'étude, les communes activeront chacune l'aide financière en investissement (mise en œuvre du plan d'actions triennal préconisé par le cabinet d'étude) et l'aide financière « restante » en fonctionnement ;
- 3ème étape : diffusion des résultats de cette étude auprès des autres « Petites Cités de caractère » en Bretagne (échanges d'expériences, diffusion de bonnes pratiques, appropriation de la méthodologie, ...).

L'objectif pour Locronan serait de :

- permettre aux artisans d'art de vivre de leur activité grâce à la fréquentation touristique ;
- améliorer les services autour de l'accueil (sanitaires, positionnement de l'OT, signalétique, accueil vélo, cheminements parkings-centres, aire camping-cars ;

- amener les visiteurs à découvrir les alentours de Locronan via les sentiers pédestres.

Les idées et projets en cours sont :

- une réflexion à mener sur le manoir et parc de Kerguérolé (début XXème siècle) ;
- le musée Charles Daniélou (150 toiles et sculptures) ;
- un repositionnement de l'OT (QBO est maître d'ouvrage) ;
- une mise en lumière du village.

Le Comité de pilotage du dispositif est constitué d'élus de Locronan et de Rochefort-en-Terre ; d'un élu représentant de chacun des 2 EPCI ayant la compétence tourisme ; des 2 directeurs des Office de Tourisme ; des techniciens de la Région, des 2 EPCI (DECTI pour QBO) et de la Destination Quimper Cornouaille pilotée par QCD. La coordination est assurée par les Petites Cités de Caractère à la demande de la Région Bretagne.

L'étude est estimée à un maximum de 40 000 euros au total pour les 2 communes. Il a été acté que la Région en finançait 50% soit 20 000 euros. Les 20 000 euros restants seraient répartis sur les 2 EPCI concernés (5 000 euros chacun) et les 2 communes (5 000 euros chacune).

À l'issue de cette étude un budget de 200 K€ sur 3 ans en investissement et 50 K€ en fonctionnement sera attribué à Locronan par le Conseil régional de Bretagne pour mettre en place des actions.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente :

- 1 – à verser une subvention de 5 000 euros à l'association « Petites cités de caractère » pour le financement de l'étude, au titre de la compétence « promotion du tourisme » ;
- 2 - à signer la convention de financement.